

Chilleurs info



Bulletin municipal AOÛT 2019 - n°72



Sommaire

Portrait

Informations Générales

Changement de propriétaire
MARPA

La rubrique du jardinier

Manifestations

Cérémonie du 18 juin 2019
13 et 14 juillet

Cérémonie du 13 août 2019

Extraits de conseil

Conseil du jeudi 16 mai 2019
Conseil du jeudi 20 juin 2019
Conseil du jeudi 25 juillet 2019

Travaux

Accessibilité
Feux tricolores

Associations

ACAC bibliothèque
Club Informatique
Amicale des Anciens
C.O.C Foot
C.O.C général
C.O.C Danse
C.O.C Gymnastique Volontaire
Musicaddict
Association paroissiale
Les amis de l'orgue
Société de chasse
Le Savoir-Faire
ACAC Les amis des roses
Handball
La Forestière
O P'tits Pas
Safo

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Je tiens à rendre hommage à mon collègue Jean-Mathieu MICHEL, Maire de SIGNES dans le Var, décédé le 5 août dernier, en voulant s'interposer pour empêcher le dépôt sauvage de déchets sur un chemin de sa Commune. Cet élu a payé de sa vie son intervention. Nous sommes de plus en plus confrontés à ce genre d'incivilités qui ont tendance à se multiplier. Ici même, à CHILLEURS, nos services techniques sont régulièrement appelés pour évacuer des gravats, vieux mobiliers ou dépôts d'ordures abandonnés par des particuliers ou des entreprises sur des chemins forestiers. Un peu de civisme serait le bienvenu chez certaines personnes qui ne respectent pas notre environnement, ce qui occasionne non seulement une pollution visuelle, mais également des coûts non négligeables pour notre collectivité. Les mêmes remarques peuvent être formulées pour les propriétaires de chiens qui laissent les excréments de leurs animaux de compagnie sur les pelouses ou massifs publics, oubliant que ces espaces peuvent être des lieux de détente pour tous, petits et grands. Pensez aux autres, vous n'êtes pas tout seuls, merci !!!

Comme chaque année, nos fêtes ont connu un franc succès, que ce soit le 13 juillet pour le cochon grillé, le feu d'artifice et la soirée dansante, et également le lendemain pour le gouter champêtre dans le parc de la Cour Gauthier. La cérémonie du 13 août en mémoire à nos maquisards Chilleurois a également constitué un moment fort de recueillement et de rassemblement autour de la stèle des Châtaigniers.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 7 septembre prochain, au complexe sportif, pour le forum des Associations, où vous pourrez découvrir les différentes activités sportives et associatives pratiquées sur notre Commune.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Gérard LEGRAND

MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

Bureaux ouverts du lundi au samedi de 9 h à 12 h et le vendredi de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h
Tél : 02.38.39.87.06 - Fax : 02.38.39.28.01 - Courriel: mairie@chilleursauxbois.fr
Site internet : www.chilleurs-aux-bois.fr – Page Facebook : Mairie Chilleurs Aux Bois



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Aurélié JEANNIN, conceptrice-rédactrice et écrivain, originaire de CHILLEURS-AUX-BOIS, vous emmène à la rencontre d'un ou d'une Chilleurois(e). Pour ce numéro, elle a rencontré Bénédicte PIEDOUX, Présidente de l'association « Les amis des roses de CHILLEURS-AUX-BOIS »



Bénédicte Piedoux

**Association des Amis
des Roses**

La Dame aux passions

Je pense à Sue Hubbell, apicultrice dans le Missouri, autrice du formidable texte, Une année à la campagne, qui y écrivait : « Quand je passe mes journées en relations étroites avec des créatures dont la structure est si différente de celle des humains et qui vivent leur vie de façon si différente, je me fais l'effet d'un visiteur dans un monde étrange mais d'une ineffable séduction. » Sue Hubbell était surnommée « La Dame aux abeilles ». Dans un élan dumassien, comment surnommerais-je Bénédicte PIEDOUX, après cette heure passée à l'écouter, posée sur un petit banc de pierre moussue, à admirer l'espace vivant de son jardin. « La Dame aux roses » ? « La Dame aux fleurs » ? « La Dame aux jardins » ? Est-ce que Bénédicte aimerait ? Elle qui a nommé le sien « Jardin des mille temps », justement pour ne pas lui donner son nom : « Ce jardin n'est pas 'mon' jardin. » Bien sûr, un jardin n'appartient à personne, si ce n'est à la terre qui le porte, aux racines et aux fleurs qui le fondent, aux animaux et insectes qui s'y promènent, aux yeux qui le dégustent. Pourtant, Bénédicte y passe du temps, y met toute sa passion et sa patience, tout son enthousiasme, ses questionnements. Ses convictions aussi : pas de désherbage, pas de pesticide, une économie d'eau, un respect du vivant en place.

Il y a dix ans, cette assistante RH, est venue de Vendée s'installer dans le Loiret, par amour. Pour un homme aux ruches qui prend des photos, et puis un jour à Chilleurs-aux-Bois plus précisément. Derrière des grilles bleues, elle découvre une cour, un « faux rectangle vide » qui ne demandait qu'à devenir un jardin. Bénédicte creuse, fait des plans, essaie, rate, réussit, et crée un espace à la hollandaise, fait de lignes structurantes et de liberté. Comme une image du vivant, régi par des règles immuables autant que par un foisonnement luxuriant à la personnalité forte. Bénédicte Piedoux est si passionnée qu'en 2018, elle saute sur l'invitation de son village : faire de Chilleurs-aux-Bois, un trésor de plus sur la route de la rose. En juin 2018, l'association « Les amis des roses de Chilleurs-aux-Bois » naît, que Bénédicte préside. « Nous travaillons avec la commune, dont Joëlle Millet, responsable des espaces verts. Nous nous entendons et nous complétons. Chilleurs pratique le zéro pesticide depuis 10 ans déjà alors que certaines communes s'y mettent seulement, par obligation. »

L'association compte à ce jour 25 adhérents, qui se retrouvent autour d'un calendrier d'activités : alternative au désherbage, visites de jardins et pépinières, ateliers de plantations de rosiers... « Il est faux de croire à cette histoire de main verte. Faux de penser que le jardinage, c'est de l'entretien et de la souffrance. Moi, je ne désherbe pas, ça me casse les pieds ! Le jardin, c'est du plaisir. » Planter, pailler, économiser l'eau, créer du lien... Pavots, coquelicots, pieds d'alouette, bourraches, rosiers. Vivaces et persistants. Massifs en lasagnes, compost... « Dans un jardin, on ne décide de rien finalement. Ma philosophie est de ne jamais aller contre la nature mais de faire avec. Le jardinage est une terre d'humilité et de patience. »

Il y avait chez la grand-mère de Bénédicte, un petit rosier qui donnait une rose par an, très double et d'une couleur rose très foncée. Cette rose, Bénédicte l'a longtemps cherchée. Elle le sait aujourd'hui : c'était une rose Paul Neyron. Le vivant se définit par sa capacité à se transmettre. Avec l'Association des amis des roses, avec ses heures passées le dos plié dans « son » jardin, avec ces roses distillées dans les rues de Chilleurs, Bénédicte participe à la sauvegarde du vivant, à ce grand projet consistant à donner le Beau à voir au plus grand nombre, parce que selon elle, « le luxe est dans l'espace et la beauté. » Dans un jardin, le temps qui passe et le temps qu'il fait nous racontent que certes, tout passe et rien ne reste. Mais aussi, que tout renaît toujours.

Pour découvrir le « Jardin des mille temps » de Bénédicte : blog « jardindesmilletemps.blogspot.com »

Pour adhérer à l'association « Les amis des roses de CHILLEURS-AUX-BOIS » : rendez-vous sur la page Facebook de l'association ou joignez votre Mairie.



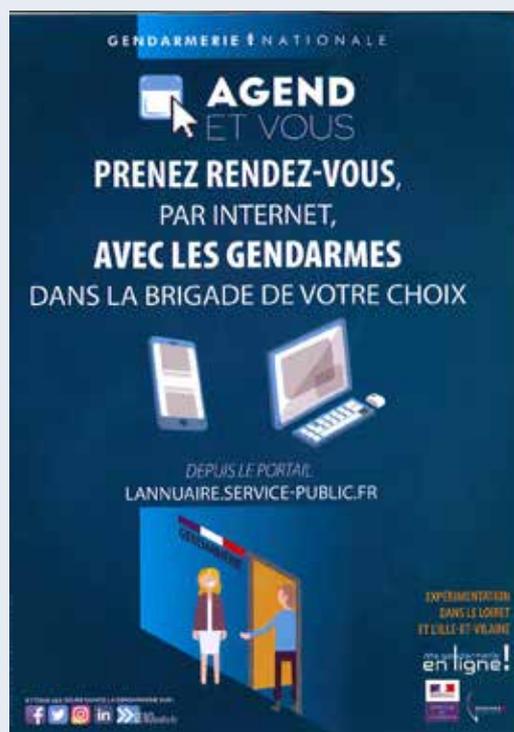
Changement de propriétaire

Depuis le 20 mai 2019, le garage PEUGEOT a été repris par un jeune Chilleurois, Florent SEIGNEURIN.

Son prédécesseur, Jean-Pierre JOHANET a décidé de partir en retraite et a donc cédé son activité.

Elodie et Pierrette sauront vous recevoir à l'accueil pour l'entretien de votre véhicule (tourisme, GPL, prestige, collection, ventes de véhicules neufs ou d'occasion).

Vous pouvez les joindre au 02.38.39.87.11.



MARPA



L'AVMA (Association de Villages vacances de la Mutualité sociale Agricole) a initié un séjour intergénérationnel nommé « Part'âge » visant à faire partir en vacances des résidents de MARPA accompagnés par des jeunes en formation en MFR (Maison Familiale Rurale).

Le projet a donc été mené conjointement depuis juillet 2018 avec la MFR du Pithiverais à ASCOUX et les MARPA de NESPLOY et de CHILLEURS-AUX-BOIS.

Le coût des séjours des jeunes, d'une partie du transport et de 2 accompagnateurs a été pris en charge par l'AVMA. Quant aux seniors, en fonction qu'ils soient imposables ou non, le tarif n'était pas le même. Ainsi, pour réduire le coût du séjour des seniors, différentes actions ont été menées : des demandes de subventions auprès de différents organismes, une tombola organisée par les jeunes et une cagnotte en ligne.

L'AG2R a accordé 2 000 € de subvention pour le projet intergénérationnel.

La commune de CHILLEURS-AUX-BOIS a participé à hauteur de 30 € par résident de la MARPA de CHILLEURS et la MARPA a octroyé 75 € par résident.

Le séjour s'est déroulé du 13 au 17 mai 2019, soit 5 jours et 4 nuits en pension complète au domaine Sweet-Home de CABOURG en Normandie.

Ce sont donc 16 jeunes de 15 à 18 ans (classe de CAPa1 SAPVER – Service aux personnes et vente en espace rural) qui sont partis avec 3



moniteurs de la MFR et 16 seniors accompagnés de 2 accompagnateurs (1 pour chaque MARPA). Ainsi chaque senior avait un jeune pour veiller sur lui et l'accompagner tout au long de la journée, se promener, discuter, jouer, rire...

Un programme d'activités était prévu : découverte de CABOURG en mini train, mini-golf face à la mer, visite et dégustation de la fromagerie de LIVAROT, découverte de la Basilique de LISIEUX, balade iodée... plus des animations en soirée. Sur place nous avions Jane, l'animatrice qui s'occupait de notre groupe.

Les jeunes ont pris à cœur les missions d'accompagnement qui leur étaient confiées, certains se sont révélés, suscitant même des vocations. Des liens forts se sont noués entre ces deux générations, avec du respect mutuel et beaucoup de bienveillance.

Pour la MARPA de CHILLEURS-AUX-BOIS, ce sont 5 résidents (3 hommes et 2 femmes) qui ont participé à ce séjour accompagnés de la Directrice Delphine VILLENEUVE. Comme l'an passé, tous sont revenus enchantés de cette belle expérience intergénérationnelle :

« Séjour très réussi, très bonne organisation, à renouveler » ; « Très agréable, avec un temps splendide » ; « Bien, à refaire » ; « Agréable, dépaysant, parfait » ; « Agréable séjour »

Les résidents ont eu plaisir à retrouver les jeunes le 20 juin à l'occasion de la fête familiale de la MFR au cours de laquelle une restitution du séjour a pu être faite aux familles des jeunes.

La rubrique du jardinier

Les leçons à tirer de cet été

**Encore un été sec et de plus en plus chaud !!!
Il va falloir en tirer des leçons et revoir nos copies pour l'année prochaine**

Au potager et au jardin d'agrément

Il va falloir prendre l'habitude de pailler

Les meilleurs paillis sont sans nul doute organiques : Vous pouvez utiliser la tonte de gazon par exemple : il faudra l'épandre quelques jours avant son installation pour éviter la propagation des graines. Ces herbes broyées pourront être utilisées en couche épaisse dans le potager ou dans vos massifs. Ce paillis riche en matières organiques va limiter le développement des mauvaises herbes et l'évaporation de l'eau contenu dans le sol. Moins de désherbage et moins d'arrosage !!

En se décomposant, ce paillis enrichira le sol en matières organiques et en éléments fertilisants. Vous pouvez également utiliser du foin, de la paille ou encore acheter votre paillage en jardinerie ou magasin spécialisé (certains sont plus jolis pour les massifs ornementaux).

Dans vos massifs arbustifs vous pourrez également utiliser vos broyats de taille (si vous possédez un broyeur de branches).

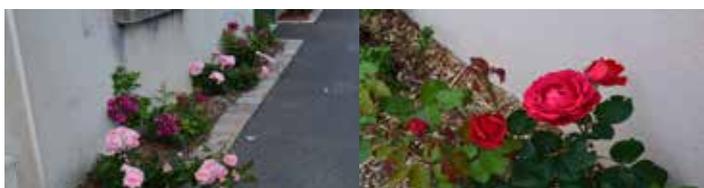
Il va falloir apprendre également à économiser l'eau

- Récupérer l'eau de pluie,
- Aménager un système d'arrosage en goutte à goutte (tuyaux microporeux ou à goutteurs incorporés) au pied de vos plantes et le pailler. C'est un investissement mais ces tuyaux ne sont pas très chers et vous permettront d'économiser l'eau, éviter les maladies sans l'aspersion sur le feuillage.
- Installer peut-être un petit programmeur qui permettra l'arrosage très tard le soir ou très tôt le matin (sans compter l'autonomie du système lorsque vous n'êtes pas là.)

Il va falloir aussi prendre soin des animaux du jardin

(oiseaux, mammifères, insectes)

- Leur installer de l'eau en période de sécheresse (pas de récipients trop profonds et pensez à changer l'eau régulièrement) : vous pourrez les observer et comme l'hiver lorsqu'on les nourrit, c'est toujours un joli spectacle.





« J'ai rêvé »

Qu'il n'y avait plus de crottes de chien devant l'église ou dans nos jardins publics,
 Qu'il n'y avait plus de mégots dans les caniveaux, sur les trottoirs,
 Qu'il n'y avait plus de papiers et de chewing-gums dans les rues,
 Que chacun rangeait sa poubelle dans sa cour après le passage des éboueurs,
 Que tout le monde entretenait son bout de trottoir

Mais... il y a encore beaucoup de progrès à faire.

Est-ce que l'on y arrivera ?

Vous travaillez dans le Nord Loiret :



Connaissez-vous tous les moyens pour faciliter vos déplacements ?

Vecteur créé par Millésime

Les sites Internet et les calculateurs d'itinéraires



Rémi est le réseau de transports publics géré par la Région Centre - Val de Loire.
www.remi-centrevaldeloire.fr recense les trains, les cars et les transports à la demande sur le territoire.



jvmalin.fr est un calculateur d'itinéraires. Il vous permet de connaître tous les moyens de mobilité existants pour le trajet souhaité.

Mais aussi ... D'autres sites Internet peuvent vous permettre de recenser les moyens de déplacement disponibles pour effectuer votre trajet. C'est le cas de www.sncf.com ou des cartes interactives fournies avec votre moteur de recherche Internet ou votre système d'exploitation Android.

Les transports à la demande

REMI + proximité : ce service vous permet d'être conduit, sur demande, de votre domicile vers l'arrêt le plus proche de la ligne de transport en commun souhaitée. + d'infos au 0 800 00 45 00 (n° vert, service et appels gratuits).



Les applications de co-voiturage encadré



Le co-voiturage pour tous :

Des plateformes de co-voiturage encadrés comme BlaBlaCar, RoulezMalin ou encore iDROOM vous permettent d'effectuer des trajets à moindre coût.

Le principe : vous réservez votre trajet sur la plateforme en choisissant la destination et le conducteur, ou le passager si c'est votre voiture. La plateforme vérifie pour vous les profils des conducteurs et des passagers. + d'infos sur www.blablacar.fr, www.roulezmalin.com, www.idvroom.com, etc.

Le co-voiturage pour les entreprises :



Klaxit entreprise et Karos sont des applications de covoiturage pour les trajets domicile-travail des salariés d'une, ou de plusieurs entreprises.

Disponibles via une adhésion payante de l'entreprise, elles proposent des services complémentaires comme un reporting personnalisé ou la mise à disposition d'un taxi en cas d'absence de conducteur.

Les applications d'auto-partage et les prêts de véhicules particuliers



Il existe des applications d'autopartage comme Drivy et Ouicar.

Le principe : louez à la journée une voiture disponible et proche de chez vous à un particulier qui n'en n'a pas l'utilité. Ce dernier disposera d'un apport financier, et sera couvert par l'assurance obligatoire du locataire. + d'infos sur www.drivy.com, sur www.ouicar.fr

Cérémonie du 18 juin 2019



13 juillet

Pour la 3ème édition du « cochon grillé », la commission Animation a encore fait un carton plein.

Plus de 220 personnes ont pu profiter le 13 juillet au soir du cadre de la Cour Gauthier pour déguster, entre amis ou en famille, le fameux cochon grillé.

Après ce diner champêtre, nous avons défilé, accompagnés par la musique de l'Avenir pour une retraite aux flambeaux dans les rues de CHILLEURS, avec un nouveau parcours qui a emprunté le Clos des Tirelles.

Nous avons pu admirer un magnifique feu d'artifice à l'étang de la Rouche avant de retourner dans le parc de la Cour Gauthier pour le bal populaire.

Une bonne soirée orchestrée d'une main de maître par son Président, Monsieur Mickaël DELARUE, et soutenue par un bon nombre de conseillers municipaux et bénévoles de la commission Animation.



14 juillet

Le 14 juillet, la revue des Sapeurs-Pompiers et le goûter républicain ont accueilli plus de 200 personnes réunies à l'ombre du Parc de la Cour Gauthier.

La médaille des familles nombreuses a été remise à Laurence AMOURETTE qui était accompagnée de toute sa famille.



Cérémonie du 13 août 2019

Plus de 250 personnes étaient présentes à la cérémonie en hommage aux maquisards fusillés le 13 août 1944 dans les bois, au lieu-dit « les Châtaigniers » à Chilleurs aux bois.



Conseil du jeudi 16 mai 2019

Demande de subvention au titre de la DSIL pour l'aménagement de liaisons douces dans le hameau de Gallerand.

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2019 pour l'aménagement de liaisons douces dans la traversée du hameau de Gallerand.

A ce jour, les demandes déposées auprès du Conseil départemental du Loiret et au titre de la DETR ont été acceptées.

Il est rappelé que l'objectif retenu par ce projet consiste principalement à sécuriser le déplacement des piétons en bordure de la RD 109, dite route de Courcy, et plus particulièrement des nombreux écoliers se rendant à l'arrêt de bus situé face à la chapelle. Ces aménagements visent à encourager également les familles à privilégier les déplacements à pied plutôt qu'en voiture notamment sur des petits trajets. Ces liaisons douces seront séparées de la chaussée par des massifs enherbés ou plantés de rosiers qui permettront également une mise en valeur de la traversée de ce hameau.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 171 610,30 € Hors Taxes, soit 205 932,36 T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au titre de la DSIL au taux de 30 %, établit et adopte le plan de financement comme suit

	HT
DSIL	51 483,00 €
DETR	34 322,00 €
Subvention Département volet 3 ter	51 483,00 €
Auto financement	34 322,30 €
Total	171 610,30 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande

Demande de subvention au titre du contrat de ruralité 2019 du PÉTR Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais pour l'aménagement de liaisons douces dans le hameau de Gallerand.

La demande au titre de la DSIL ne figurant pas dans les opérations prioritaires, Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer une autre demande de subvention au titre du contrat de ruralité 2019 du PÉTR Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais pour l'aménagement de ces liaisons douces dans la traversée du hameau de Gallerand.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au titre du contrat de ruralité 2019 du PÉTR Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais au taux de 30 %, établit et adopte le plan de financement comme suit :

	HT
Contrat de Ruralité 2019	51 483,00 €
DETR	34 322,00 €
Subvention Département volet 3 ter	51 483,00 €
Auto financement	34 322,30 €
Total	171 610,30 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Opposition au transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes du Pithiverais au 1er janvier 2020.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 24 mai 2018, a confié à la Communauté de Communes du Pithiverais la gestion des études préalables au transfert des compétences Eau et Assainissement, à savoir :

- Partie 1 : Etude du Schéma directeur d'assainissement
- Partie 2 : Etude du Schéma d'alimentation en eau potable
- Partie 3 : Etude de gouvernance

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit le transfert automatique à la Communauté des compétences Eau et Assainissement au 1er janvier 2020.

Toutefois, ce transfert de compétences peut être reporté au 1er janvier 2026 au plus tard, si la Communauté n'était pas compétente à la date d'adoption de la loi « Ferrand-Fesneau » du 3 août 2018 en eau et était seulement compétente en matière de SPANC, et à la condition qu'avant le 1er juillet

2019, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'opposent aux transferts par délibération.

Il apparaît donc prématuré de transférer les compétences eau et assainissement à la CCDDP au 1er janvier 2020, les études menées à ce titre étant toujours en cours et les conclusions n'ayant pas été rendues.

La Communauté de Communes a néanmoins la possibilité, à partir du 1er janvier 2020 et avant 2026, lorsque le droit d'opposition a été exprimé, de se prononcer par un nouveau vote pour le transfert des compétences « eau » et/ou « assainissement », selon les mêmes modalités de minorité de blocage exprimée par les communes membres, dans les trois mois suivant l'adoption de la délibération communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de s'opposer aux transferts des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2020 afin que les transferts à la Communauté de Communes du Pithiverais soient reportés au plus tard au 1er janvier 2026 et que la Communauté reste dans ce délai seulement compétente en matière de SPANC,
- d'inviter le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pithiverais à prendre acte de cette décision d'opposition,
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet du Loiret et au Président de la Communauté de Communes du Pithiverais.

Révision des tarifs et des règlements des services périscolaires pour l'année scolaire 2019 - 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe les tarifs des Services scolaires à compter de la prochaine rentrée scolaire comme suit :

ACCUEIL PERISCOLAIRE : (4 séquences possibles dans la journée)

- Le matin à partir de 7 h 30 jusqu'au début des cours
- Le soir, pour les maternelles :
 - De 16 h jusqu'à 16 h 55
 - De 16 h 55 à 17 h 45 avec goûter
 - De 17 h 45 à 18 h 30
- Le soir, pour les élémentaires :
 - De 16 h 10 jusqu'à 16 h 55
 - De 16 h 55 jusqu'à 17 h 45 avec goûter
 - De 17 h 45 jusqu'à 18 h 30

Tarifs selon le quotient familial (CAF et MSA) et pour chaque séquence :

Quotient familial inférieur à 700 € :	1,85 €
Quotient familial de 700 à 1 200 € :	2,15 €
Quotient familial supérieur à 1 200 € :	2,25 €

Le service est facturé au nombre de séquences (Précision : Toute séquence commencée est due en totalité).

- Pénalité pour un retard au-delà de 18 h 30 : 5,00 €
- Pénalité à compter du 3ème retard au-delà de 18 h 30 : 35,00 €
- Pénalité pour les enfants sans dossier d'inscription : 10,00 €

RESTAURANT SCOLAIRE :

Prix par repas enfant :	3,55 €
Prix par repas enfant à titre exceptionnel :	4,55 €
Prix par repas adulte :	5,10 €

Facturation :

soit par période de 7 semaines (remise de 2 repas) : 92,30 €
soit par période de 8 semaines (remise de 2 repas) : 106,50 €

Une réduction de 20% est effectuée pour les familles nombreuses (à partir du 3ème enfant scolarisé à CHILLEURS AUX BOIS).

- Facturation en début de période, paiement possible en 2 fois
- Pénalité / repas non inscrit 48 h à l'avance : 5,00 €
- Pénalité / repas pour enfant sans dossier d'inscription : 10,00 €

ETUDE SURVEILLÉE :

Forfait de 53 € par période scolaire pour 3 études par semaine

(lundi, mardi et jeudi de 16 h 15 à 16 h 55)

Rappel : Les périodes scolaires sont définies ainsi :

- de la rentrée de septembre aux vacances de Noël,
- de la rentrée de janvier aux vacances de printemps,
- des vacances de printemps aux vacances d'été.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 4 abstentions, valide les modifications des tarifs et règlements s'appliquant aux services d'accueil périscolaire, de restauration et de l'étude surveillée à compter de la rentrée scolaire 2019-2020

Demande de dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'un jeune étudiant mineur effectue un stage au service Espaces verts. Cependant, il convient de délibérer pour permettre à ce jeune et éventuellement à d'autres dans le futur, d'effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux interdits à des jeunes mineurs.

Il est donc décidé d'établir une délibération de dérogation, pour une durée de trois ans renouvelables, indiquant les travaux pouvant être effectués, les formations professionnelles concernées, les lieux de formation connus, les qualités et fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux.

La présente délibération sera transmise pour information aux membres du CHSCT et adressé concomitamment à l'agent chargé de la fonction d'inspection compétent.

Le Conseil Municipal autorise l'autorité territoriale ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

Subvention complémentaire pour l'association « la Forestière »

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention exceptionnelle déposée par la Forestière pour l'anniversaire des 110 ans de l'association. Le montant sollicité est de 40 €. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder cette subvention.

Lancement de la procédure de cession du chemin rural n° 82

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le chemin rural, n° 82 dit de l'Etang, n'est plus utilisé par le public depuis la création d'un nouveau chemin, lors des opérations de réaménagement foncier liées à la création de l'Autoroute A19, à l'Est de ce lieu-dit ;

Il rappelle également au Conseil que Monsieur JEREAUME David a proposé d'acquiescer ledit chemin rural n° 82 afin de réunir sa propriété située de part et d'autre de ce chemin (ZM 62 et 63).

Compte tenu de la désaffectation de ce chemin rural, il est donc dans l'intérêt de la Commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Par suite, une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate la désaffectation du chemin rural, décide de lancer la procédure de cession de chemin rural prévue par l'article L. 161-10 du Code rural, décide de procéder à l'enquête publique préalable à la cession de ce chemin, autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêt ordonnant l'enquête et désignant le Commissaire enquêteur, autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Il est précisé que tous les frais liés à cette opération (annonces légales, indemnités du Commissaire enquêteur, bornage, publications aux hypothèques, etc...) seront à la charge de Monsieur David JEREAUME qui en assumera soit le paiement direct, soit le remboursement auprès de la collectivité pour les dépenses engagées par la Commune.

Conseil du jeudi 16 mai 2019 (suite)

Enquête publique pour le déplacement du chemin de la Galazière

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil que Monsieur RICHER Bruno a déposé une demande de déplacement d'une partie du Chemin Rural n° 23 dit du Pied Boiteux à la Forêt, située entre ses deux propriétés cadastrées section ZW n° 27 et YT n° 76 et 78, pour le replacer en périphérie des parcelles cadastrées section YT n° 76 et 78.

Les riverains, Mme BERTHIER Julie et de M. SILVA Baptiste acceptent de céder à la Commune de CHILLEURS AUX BOIS une partie de leur propriété cadastrée section YT n° 74 et 79 afin d'aménager l'accès du nouveau Chemin sur la Rue de la Galazière et son rétablissement avec la partie de chemin existante. Ils acceptent également de céder à la Commune une bande d'environ 1,50 m de largeur le long du Chemin Rural n° 23 du Pied Boiteux à la Forêt afin de porter sa largeur à 6 mètres et faciliter ainsi le passage des engins agricoles.

Monsieur le Maire expose qu'afin de réaliser cette opération de déplacement de chemin rural, il est nécessaire d'aliéner le Chemin Rural n° 23 du Pied Boiteux à la Forêt, (propriété privée de la Commune ouverte à la circulation publique), d'ouvrir à la circulation publique le nouveau chemin et d'élargir le chemin existant sur environ 90 m de long. La Commune doit donc procéder, conformément à l'article L161-10 du Code Rural et de la pêche Maritime, à :

- l'aliénation partielle du Chemin Rural n° 23 du Pied Boiteux à la Forêt au droit des parcelles ZW n° 25 et YT n° 76 et 78 pour 252 m²,
- l'ouverture à la circulation publique du nouveau tracé du n° 23 du Pied Boiteux à la Forêt,
- l'élargissement du chemin n° 23 du Pied Boiteux à la Forêt sur 90 m le long des parcelles cadastrées section YT n° 74 et 79.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'enquête publique préalable au déplacement du Chemin Rural n° 23 du Pied Boiteux à la Forêt et à son élargissement, autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté ordonnant l'enquête et désignant le Commissaire enquêteur, autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Il est précisé que tous les frais liés à cette opération (annonces légales, indemnités du Commissaire enquêteur, bornage, publications aux hypothèques, etc...) seront à la charge de Monsieur Bruno RICHER qui en assumera soit le paiement direct, soit le remboursement auprès de la collectivité pour les dépenses engagées par la Commune.

Conseil du jeudi 20 juin 2019

Opposition au projet d'implantation d'un parc éolien à NEUVILLE AUX BOIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la SNC Ferme Eolienne de NEUVILLE-AUX-BOIS souhaite exploiter un parc éolien sur la Commune de NEUVILLE-AUX-BOIS. Le projet prévoit la construction de 5 éoliennes et 2 postes de livraison. Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune, par délibération en date du 28 mars 2012, a refusé d'être intégrée dans une zone de développement éolien (ZDE). Cette demande a été acceptée et le territoire communal a donc été exclu du projet initial d'intégration.

Monsieur le Maire rappelle également que la Commune de CHILLEURS AUX BOIS a par délibération en date du 20 février 2014, émis un avis défavorable sur la demande de permis de construire.

L'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet de Région en date du 7 novembre 2014 a été annulé par jugement du Tribunal administratif d'ORLEANS le 2 novembre 2016.

La cour administrative d'appel de NANTES a décidé d'un sursis à statuer en l'attente d'un arrêté de régularisation.

Monsieur le Maire précise le contenu du dossier, des nouvelles pièces versées à la demande et ajoute qu'une enquête publique complémentaire s'est tenue à la mairie de NEUVILLE-AUX-BOIS du 27 mai au 12 juin 2019.

Il appartient donc au Conseil de délibérer afin d'exprimer son avis sur ce projet.

Conformément aux délibérations précédentes, Monsieur le Maire redonne lecture des éléments pris en compte et justifiant l'avis défavorable initial :

- la présence sur le territoire communal du Château de Chameroles, monument classé au titre des monuments historiques, haut lieu du tourisme départemental et régional,
- la présence au centre du bourg de l'Eglise Saint Pierre, classée à l'inventaire supplémentaire au titre des monuments historiques, qui vient de faire l'objet d'une rénovation,
- la présence de la forêt domaniale d'Orléans qui couvre toute la partie Sud du territoire communal,
- la recherche d'une mise en valeur des paysages en partie Nord de la Commune, par la plantation de plusieurs kilomètres de haies dans une zone agricole,
- les paysages et vues à préserver à partir de l'autoroute A19 notamment sur la forêt d'Orléans et sur le bourg, bien visibles depuis cet axe routier,
- les paysages et vues à préserver depuis le bourg de CHILLEURS AUX BOIS sur la plaine agricole et les bosquets,
- le risque d'une trop grande dissémination des parcs éoliens existants ou en projet alors qu'il conviendrait plutôt de densifier ceux existants,

Depuis 2014, de nouveaux éléments sont apparus et sont également à prendre en compte :

- Le classement depuis le mois de mai 2019 de la Commune de CHILLEURS AUX BOIS sur la Route de la Rose. Cette inscription est liée d'une part, à la présence du Musée des Parfums au château de Chameroles et à l'implantation des Roseraies André EVE, producteur de renommée internationale de roses anciennes, et d'autre part, aux opérations d'embellissement et de plantations engagées par la Municipalité, associée aux habitants et avec l'appui de l'association « Les Amis des Roses » de CHILLEURS AUX BOIS, ce qui va permettre un développement touristique et développer l'attractivité de notre territoire communal. Le projet d'implantation des éoliennes, très visible depuis toute la frange Ouest de notre territoire communal mais aussi depuis la route de Gallerand en venant de Chameroles apporterait un préjudice majeur pouvant conduire à un déclassement de cet axe touristique mis en place par le Conseil Départemental du Loiret.
- L'approbation du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de NEUVILLE AUX BOIS en 2017 qui précise sur son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de nouveaux éléments environnementaux. Il peut être en particulier noté l'axe 2 du document :

Protéger et mettre en valeur le patrimoine paysager et bâti du territoire tout en préservant la biodiversité
Le second axe concerne la protection et la mise en valeur du cadre de vie de qualité du territoire communal qui s'appuie en grande partie sur la forêt d'Orléans, ses paysages agricoles et son cadre bâti.
A ce titre, la commune possède des ensembles bâtis à forts enjeux patrimoniaux et de nombreux éléments construits d'intérêt patrimonial.
Ces éléments patrimoniaux (bâtis et paysagers) servent de support aux circuits de promenades et de randonnées.
La reconnaissance des milieux naturels, riches en biodiversité et le souhait de préserver les continuités écologiques en interrompant l'urbanisation linéaire répond également à cet enjeu de protection et de mise en valeur.

Le PADD institue également une trame verte et une trame bleue qui partent au Sud, de la Forêt d'Orléans, et qui convergent toutes les deux en plein cœur de la zone d'implantation des éoliennes. La création d'un parc éolien à cet endroit rentre donc en totale contradiction avec ce document d'aménagement. En effet, les orientations suivantes y sont inscrites :

- **Préserver les continuités écologiques et valoriser la trame verte et bleue**
 - o Préserver la biodiversité du territoire et la spécificité des paysages locaux.
 - o Conserver et valoriser la trame verte composée des bois, haies, boqueteaux, vergers et arbres isolés.
 - o Préserver la Laye du Nord et la sous trame des étangs, mares et milieux ouverts humides,
 - o Favoriser le développement des corridors écologiques Nord/Sud, depuis la zone nodale représentée par la forêt d'Orléans au Sud.

- Le PADD de NEUVILLE AUX BOIS présente également l'orientation suivante qui concerne les fermes d'Ozereau, situées à une distance proche des éoliennes (600 m pour celle située le plus au Sud) et qui sont référencées comme écarts et ensemble de grand intérêt patrimonial. Il est indiqué :

- **Valoriser et préserver le patrimoine bâti et historique :**
 - o Maintenir un regard sur les éléments patrimoniaux : ils sont repérés sur le plan de zonage et leur démolition est soumise à autorisation du conseil municipal.
 - o Préserver sur certaines ensembles à fort enjeu patrimonial : la structure viaire, les éléments de patrimoine et l'environnement paysager immédiat, à travers la mise en application de l'article L.121-1-5 III-2° du code de l'urbanisme :
 - o Les écarts d'intérêt patrimonial
- L'implantation d'une éolienne à environ 600 m de ces fermes contredit l'orientation du PADD en dégradant l'environnement paysager immédiat.

- Le PADD impose également la préservation du patrimoine paysager :
- **Préserver le patrimoine paysager**
 - o Préserver les cônes de vue et percées visuelles sur le grand paysage depuis les quartiers d'habitat. L'implantation des éoliennes dans ce secteur va également à l'encontre de cette orientation qui vise à préserver les vues sur le grand paysage depuis les quartiers d'habitat.

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS,

- Considérant que le projet d'implantation d'une ferme éolienne de cinq machines à NEUVILLE AUX BOIS, de par sa proximité avec le territoire communal de CHILLEURS AUX BOIS, rentre en contradiction totale avec les objectifs de préservation du cadre de vie de notre Commune,
- Considérant que la proximité de ces éoliennes (moins de 2 km du hameau de Ronville, un peu plus de 3 km du bourg), ainsi que leurs dimensions (150 m en bout de pales), vont profondément impacter le paysage naturel,
- Considérant que les photos montages figurant dans l'étude d'impact minimisent les impacts visuels qui seront réellement observables et ne correspondent donc pas à l'incidence réelle de ce projet (exemples : photos prises derrière l'église avec présence de bâtiments hauts masquant les éoliennes ou depuis Ronville derrière un hangar agricole !!!),
- Considérant que la présence d'éoliennes causerait une pollution visuelle préjudiciable, effective à partir des différentes zones d'habitation de notre Commune, en particulier pour le hameau de Ronville et pour toute la partie Ouest du bourg de CHILLEURS, dévalorisant ainsi le patrimoine immobilier privé et public,

• Considérant qu'à partir de la sortie de la forêt d'Orléans, au Sud sur la RD 2152, ainsi qu'à partir de la butte de SANTEAU, au Nord sur ce même axe, la co-visibilité entre les éoliennes et le bourg de CHILLEURS AUX BOIS provoquerait une dégradation très forte du paysage rural naturel,

• Considérant la présence du château de Chameroles, qui représente un enjeu départemental et régional majeur et qu'il y a donc lieu de préserver son environnement, en particulier toute la frange Nord de la forêt d'Orléans,

• Considérant que les vues sur la forêt d'Orléans, le bourg et l'église de CHILLEURS AUX BOIS, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, seront fortement impactées par la présence d'éoliennes à partir de l'axe NEUVILLE AUX BOIS – TEILLAY SAINT BENOIT – MONTIGNY,

• Considérant que la présence d'éoliennes créerait également un impact fort sur les perspectives visuelles en direction des Communes voisines (MONTIGNY, TEILLAY SAINT BENOIT, ATTRAY et même NEUVILLE AUX BOIS),

• Considérant que l'étude d'impact ne parle que de villages beaucerons environnants et ne situe pas notre Commune dans sa région naturelle, l'Orléanais qui ne présente pas les mêmes caractéristiques que la Beauce et ses vastes étendues,

• Considérant que les perspectives visuelles à partir de l'autoroute A19 vers la forêt d'Orléans et notre bourg seront également fortement dégradées par l'implantation d'éoliennes alors que lors de la création de cette voie, il était fait état des vues particulièrement attractives sur cette forêt,

• Considérant la pollution lumineuse apportée par les balises clignotantes fonctionnant en permanence en période nocturne et fortement visibles depuis le territoire communal de CHILLEURS AUX BOIS, observation corroborée depuis l'installation d'un mât provisoire sur l'emplacement du projet,

• Considérant l'absence de parc éolien dans un secteur encore protégé et la nécessité de densifier les parcs existants au lieu d'en créer de nouveaux,

• Considérant que ce projet ne possède aucune cohérence avec les parcs éoliens existants et ne respecte donc pas les préconisations d'intégration exigées par la réglementation en vigueur, en particulier une cohérence spatiale avec des projets déjà autorisés,

• Considérant que ce projet isolé ne pourra pas à terme connaître un développement ultérieur et que l'opportunité du site envisagé n'est donc pas cohérente, du fait de l'absence de schéma d'ensemble,

• Considérant qu'une partie du projet se situe dans le couloir de protection de 2 km de part et d'autre de l'itinéraire de vol à vue de la base aérienne 123 Orléans – Bricy, et est donc incompatible avec la construction d'obstacle de grande hauteur (cf. étude d'impact),

• Considérant qu'en période nocturne, des dépassements des seuils réglementaires d'acoustique apparaissent quel que soit le secteur de vent considéré pour plusieurs habitations proches et que les palliatifs proposés (bridages des machines) seront peut être difficiles à mettre en œuvre lors des périodes de fonctionnement,

• Considérant qu'il est incohérent d'installer des éoliennes dans une zone sensible avec un fonctionnement qui devra être réduit du fait de nuisances sonores pour les riverains et qu'il apparaît donc que le site n'est pas approprié,

• Considérant les risques de perturbations et de mortalité causés à la faune fréquentant ce secteur (busards Saint-Martin, chiroptères dont une colonie importante d'espèces protégées présente sur notre Commune),

• Considérant le très faible intérêt économique du projet, s'il existe, comparé à tous les désagréments engendrés,

• Considérant que des aides financières et des mesures d'accompagnement sont prévues avec la Mairie de NEUVILLE AUX BOIS mais aucune avec les communes environnantes pourtant fortement impactées,

• Considérant les avis défavorables sur ce projet des Communes d'ATTRAY, MONTIGNY, SAINT-LYE, SANTEAU et MAREAU AUX BOIS,

• Considérant l'avis défavorable émis par délibération en date du 13 février 2014 par la Communauté de Communes Beauce Gâtinais,

• Considérant l'avis défavorable émis par délibération en date du 18 juin 2019 par la Communauté de Communes de la Forêt,

Considérant que l'étude environnementale minimise les impacts directs et indirects permanents causés par ce projet et ne reprend pas les orientations du PADD de la Commune de NEUVILLE AUX BOIS.

• Considérant qu'un tel projet est de nature à perturber de manière irréversible l'environnement de notre Commune et peut remettre en question sa labellisation obtenue récemment l'intégrant sur la Route de la Rose, que par conséquent le développement touristique peut être compromis par ce projet, Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet de ferme éolienne sur la Commune de NEUVILLE AUX BOIS et charge Monsieur le Maire de transmettre cette délibération aux services administratifs chargés du suivi du dossier au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête

Dénomination du chemin n° 39 dit de Gallerand à la Forêt : Chemin de la Forêt

Monsieur le Maire propose au Conseil de dénommer de manière officielle le chemin rural n° 39 dit de Gallerand à la Forêt, qui démarre de la route de Courcy, face à la rue du Bouzeau.

En effet, de nouvelles habitations ont été construites depuis quelques années et une partie de ce chemin autrefois en terre, est désormais revêtue en enrobé. Afin de permettre aux riverains de bénéficier d'une adresse précise, il convient de donner un nom à cette voie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de la dénommer, Chemin de la Forêt.

Tarifs du Service de l'Eau à compter du 1er août 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de réactualisation des différents tarifs du Service de l'Eau. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de réviser les tarifs à compter du 1er août 2019 et fixe les barèmes suivants :

• Prix du m3 d'eau :	1,16 € H.T.
• Forfait annuel de location de compteur :	• Frais branchement de nouveau compteur :
Ø 15 = 17,28 € H.T.	20 x 27 = 940,00 € H.T.
Ø 20 = 22,20 € H.T.	26 x 34 = 1 050,00 € H.T.
Ø 25 = 42,72 € H.T.	33 x 42 = 1 205,00 € H.T.
Ø 32 = 49,80 € H.T.	40 x 49 = 1 480,00 € H.T.
Ø 40 = 60,60 € H.T.	50 x 59 = 1 680,00 € H.T.
Ø 50 = 73,08 € H.T.	
Ø 60 = 91,20 € H.T.	
Ø 125 = 91,20 € H.T.	

• Habitations dont le réseau d'eau potable et le branchement ont été réalisés par un lotisseur ou un aménageur = 330,00 € H.T. Ce forfait comprend la fourniture et l'installation du compteur d'eau dans la borne de comptage en attente ainsi que les frais administratifs liés à cette demande.

• Déplacement d'un compteur d'eau pour agrément = 600,00 € H.T.

Subvention à l'aide à domicile UNA de NEUVILLE AUX BOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention déposée par l'aide à domicile UNA de NEUVILLE AUX BOIS. En 2018, 671 heures ont été réalisées auprès de 11 personnes âgées de CHILLEURS AUX BOIS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accorder une subvention de 250 € au titre de l'année 2019 à l'aide à domicile UNA de NEUVILLE AUX BOIS.

Adhésion au groupement de communes pour des travaux d'aménagement de terrains multisports.

Conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, des groupements

de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics. Le groupement de commandes est constitué de façon temporaire, pour répondre à un besoin commun ponctuel, jusqu'à la fin de la réalisation du projet. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en les « massifiant » permettant ainsi des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Plusieurs Communes du Département du Loiret ont manifesté l'intérêt et le besoin de mettre en œuvre un terrain multisport sur leur territoire. Il apparaît qu'un groupement de commandes pour la fourniture des équipements et les travaux de pose sur les différents sites communaux permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et une optimisation du service tant pour les besoins propres de notre Commune que pour ceux des autres Communes membres du groupement. Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes, par convention, pour la réalisation de terrains multisports (fourniture d'équipements et travaux de pose) sur le territoire de chaque Commune membre, à savoir :

BOYNES, CHILLEURS-AUX-BOIS, LADON, NEUVILLE-AUX-BOIS, PANNES, SENNELY, VILLEMANDEUR, VILLEMURLIN. La Commune de NEUVILLE-AUX-BOIS est désignée coordonnatrice du groupement de commandes.

La commission de choix du titulaire du groupement sera composée d'un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné.

Considérant qu'un groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé, de s'associer dans le but d'optimiser des avantages tant au niveau économique qu'au niveau de la qualité des prestations,

Considérant l'intérêt de la Commune de CHILLEURS AUX BOIS d'adhérer au groupement de commandes,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

• décide de l'adhésion de la commune de CHILLEURS AUX BOIS au groupement de commandes relatif à des travaux d'aménagement de terrains multisports (fourniture et pose) dont la commune de NEUVILLE-AUX-BOIS assurera le rôle de coordonnateur ;

• approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente ;

• décide que Monsieur le Maire sera le membre titulaire et Mr Jean Claude BOUDIN, 1er adjoint, membre suppléant de la Commission ;

• autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement à signer la convention constitutive du groupement et à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;

• décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Affaires diverses :

- La réunion des commerçants s'est déroulée le 17 juin dernier. La Commune a proposé, d'une part sa disponibilité pour des appuis logistiques lors d'opérations commerciales et d'autre part, un « Chilleurs Info spécial » avec un quart de page pour chaque commerce. Ils ont été informés de la désignation de la Commune sur la Route de la Rose. Il a été soulevé le manque d'un distributeur automatique de billets sur la Commune. La démarche avait déjà été effectuée par la Commune avec un refus de la part du Crédit Agricole, il est prévu de relancer une demande avec l'appui des commerçants. La problématique de la place de Romand et du stationnement a été abordée, un sens giratoire doit être mis en place ainsi qu'un lieu de stationnement des cars de tourisme pour les restaurants.

- Des nuisances sonores ont eu lieu dans la rue du Vivier avec des voitures circulant à vive allure et des problèmes de vandalisme. La gendarmerie a été avertie.

- Des problèmes de voirie sont signalés route de Marçilly de Ronville à la Noue Glaçon.

Conseil du jeudi 25 juillet 2019

Admission en non-valeur - Service de l'Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès de certains redevables en règlement de leurs factures d'eau, pour diverses raisons (non recouvrable, surendettement, décédé ou autres).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide la mise en non-valeur partielle des titres irrécouvrables pour un montant total de 621,86 € correspondant à la liste n° 2960310232 à la date du 27/11/2017 et décide le rejet de la mise en non-valeur des titres irrécouvrables pour :

- un montant de 479,24 € regroupant pour l'exercice 2009, les références R-3-288 et pour l'exercice 2010, les références R-23-207.

- un montant de 547,52 € regroupant pour l'exercice 2009, les références R-3-582, pour l'exercice 2010, les références R-23-403 et R-50-599 et pour l'exercice 2011, les références R-5-428.

Le refus est motivé par une procédure en cours de recouvrement de la dette.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense à l'article 654, au budget du Service de l'Eau.

Gratification à stagiaire

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide d'accorder au stagiaire Gwen TIGER, une gratification de 270 € en compensation de ses 9 semaines de stage effectuées du 29 avril au 19 juillet 2019 au service Espaces Verts.

Transfert de convention de Free à ILIAD 7

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre du contrat avec Free Mobile en date du 8 octobre 2016 et de ses avenants, la Commune a consenti le droit d'exploiter un emplacement pour l'implantation d'une station radio électrique et de communication électronique.

La société Free Mobile, par courrier du 9 juillet 2019, informe la Commune de sa décision de céder ses équipements d'infrastructure à la société ILIAD 7 au mois de décembre 2019. Il est donc nécessaire de transférer les échéances du loyer annuel à compter du 1er janvier 2020 à la société ILIAD 7.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte le transfert du contrat concernant l'emplacement de la station radio électrique à la date du 1er janvier 2020 à la société ILIAD 7, charge Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, d'émettre les titres de loyer annuel à la société ILIAD 7 et de signer tous les documents relatifs à cette opération.

Affaires diverses :

- La fête du sport aura lieu le samedi 7 septembre. Le matin sera réservé aux enfants de l'école élémentaire, l'après-midi au forum des associations avec à 18 h l'inauguration officielle du défibrillateur.

- La subvention sollicitée auprès du Pays au titre du contrat de ruralité pour l'aménagement d'une liaison douce à Gallerand a été acceptée à hauteur de 30 000 €.

- Le gîte de la Gervaise a été labellisé « Coup de Cœur » sur la Route de la Rose. La Commune participe également au jury régional des villages fleuris qui passera fin août afin de viser l'obtention d'une première fleur.

- Mickael DELARUE dresse un bilan très positif des fêtes des 13 et 14 Juillet avec de bons échos des administrés et un très beau feu d'artifice. Un bilan avec l'ensemble des participants est à prévoir. Une réflexion sera menée sur l'organisation du 14 juillet avec peut-être des préinscriptions afin de mieux évaluer le nombre de plateaux à prévoir.

- Il est fait état d'une demande d'installation d'un cendrier à l'arrêt de bus de la Grande Rue, direction ORLEANS.

Accessibilité

aux personnes à mobilité réduite des salles de l'étage de la mairie.

Une étude réalisée en 2015 par le bureau d'études SOLEUS avait pointé nos manquements à nos obligations d'aménagement des bâtiments recevant du public pour en permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR), en particulier l'accès à l'étage de notre mairie où se trouvent la salle du Conseil et des Mariages et une salle de réunion.

Notre agenda d'accessibilité programmé, validé par les autorités compétentes, positionnait ces travaux en 2017 et 2018.

La notion de PMR s'applique à toutes les personnes gênées, même temporairement, dans leur vie quotidienne, et n'est pas limitée aux seules personnes en fauteuil. Une jambe cassée, une arthrose empêchant de monter des escaliers, une maman poussant landau ou poussette, un besoin de déambulateur, sont autant de situations qui interdisaient l'accès à cet étage de la mairie.

Après de longues réflexions envisageant toutes les solutions allant du déplacement de ces salles en un autre lieu à l'achat d'un monte-escalier, nous avons finalement opté pour la mise en place d'un « Elevateur PMR », en fait, un ascenseur simplifié.

Doté d'une faible puissance (1.5 kW pour monter les 3 m en 20 secondes) et installé en appui sur un mur extérieur arrière du bâtiment, il s'est avéré être la solution la plus performante pour un coût raisonnable.

L'ensemble nous paraît bien s'intégrer à l'architecture du bâtiment, discrètement installé et peu visible, de plus les ramures d'un beau tilleul se reflètent dans les parois vitrées de sa colonne.

Le prix hors taxes de cette réalisation (sachant que nous récupérons la TVA sur nos investissements) est d'environ 38.000 € desquels il faut déduire le montant de la subvention qui nous a été accordée de 18.223 € au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), soit un coût résiduel tout à fait raisonnable d'environ 20.000 € pour notre collectivité.

Le coût d'entretien prévisible est assez modeste, sachant que le contrat d'entretien a été signé avec le fournisseur à 960 € TTC pour une année.

Cette machine a déjà bien servi, notamment lors de mariages durant lesquels les personnes âgées et les personnes empêchées ont pu accéder avec bonheur au lieu de ces cérémonies.

Feux tricolores

Poursuite des opérations de renforcement de la sécurité routière dans la traversée du bourg.

Comme cela était préconisé par l'audit réalisé en 2015, nous nous devons de mettre en œuvre les moyens de sécuriser la traversée de la partie centrale de notre bourg, pour notamment ralentir autant que faire se peut la vitesse des véhicules, permettre la traversée des piétons en toute sécurité particulièrement au débouché de la venelle de l'école maternelle, et aux heures de pointes faciliter l'arrivée des véhicules venant de la route de Gallerand vers la Grande Rue.

Après vérification, cela était la bonne solution par comptages et simulations informatiques, le choix s'est porté sur des feux tricolores.

Vous avez donc vu installer cet été au carrefour de la Poste 3 mâts équipés de feux, des poteaux regroupant boutons d'appel piétons et symboles rouges et verts

de priorité pour les piétons, ainsi que les traçages au sol modifiés pour ce nouvel aménagement.

Nous sommes encore dans une phase de réglages pour adapter au mieux les cycles de ces feux aux contraintes de la circulation réelle, leur fonctionnement devrait rapidement être optimum.

Pour des raisons évidentes de cohérence avec ce nouvel aménagement, nous avons mis en place une interdiction de tourner à gauche au débouché de la rue de l'Eglise sur la route de Gallerand, car l'espace qui sépare le feu tricolore du croisement lui-même est nécessaire à la giration des poids lourds. Vous voudrez donc bien respecter cette nouvelle signalisation en toute circonstance.

Nous sommes certains qu'après cet aménagement satisfera tout un chacun par le ralentissement attendu des vitesses constatées, et tout particulièrement les piétons empruntant ce carrefour aux heures de sortie des écoles.





Associations

ACAC



Section bibliothèque

BiblioCyclette, animation de la Médiathèque Départementale du Loiret a conclu son voyage le 13 juillet par une étape à CHILLEURS-AUX-BOIS.

Après un rendez-vous rue de l'Eglise, les bénévoles, les élus et les adhérents ont accompagné les bibliocyclistes jusqu'à la bibliothèque municipale rue des Ateliers.

Les auteurs Marie-Christine LUCHE, Aurélie JEANNIN, Anthony VAN DE KERKHOVE et Jean-Claude VIGNANE étaient réunis pour présenter leurs ouvrages, ainsi que l'association des Amis des Roses.

De nombreux visiteurs ont profité de ce beau moment d'échange et de convivialité.

Nous serons présents au Forum des associations du 7 septembre prochain



Club informatique

Les cours commenceront le 30 septembre 2019 et seront assurés :

Les lundi, mardi, mercredi et jeudi, après-midi et le vendredi soir de 18 H 30 à 20 H (pendant la période scolaire).

Les inscriptions aux différentes activités (initiation ou perfectionnement Word, apprentissage Windows, photos, internet, utilisation des tablettes, généalogie et dépannage), se feront :

- le samedi 7 septembre 2019 de 10 H à 16 H, au gymnase lors du forum des Associations, ou
- le samedi 21 septembre 2019 de 14 H à 16 H, dans les locaux du Club, 42 Grande Rue, lors de l'après-midi portes ouvertes.

Le Club est ouvert à toute personne qui désire apprendre à utiliser et à se servir d'un ordinateur et à tous ceux qui veulent échanger ou approfondir leurs connaissances en informatique.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le secrétariat au 02.38.39.86.45

Amicale des Anciens



Nous avons débuté ce second semestre par une magnifique croisière sur le Rhin. Nous nous sommes laissé(e)s chouchouter par tout l'équipage pendant 4 jours.

Le beau temps a permis de passer du temps sur le pont pour admirer les splendides paysages rhénans, installé(e)s dans de confortables transats.

Les excursions nous ont fait découvrir de jolies villes anciennes. Au retour, un verre rafraîchissant nous attendait.

Nous reprenons nos activités à partir du :

SAMEDI 5 OCTOBRE

- Concours de Chaloupée ouvert à tous.

Début des jeux 14 H 30, ouverture des portes à 13 H 30

JEUDI 10 OCTOBRE

- Cours d'art floral à 14 H à la salle de l'amitié.

JEUDI 17 OCTOBRE

- Repas au Lancelot à 12 H 30

DIMANCHE 24 NOVEMBRE

- Notre incontournable EXPO-VENTE, braderie, vente de fruits et légumes de nos jardins, confitures et pâtisseries Maison. 9 H à 12 H 30 et 14 H à 17 H.

Le concours et l'expo vente se feront Salle Jeanne d'Arc.

Et nous parlerons déjà du goûter de fin d'année, le jeudi 19 décembre et nous glisserons entre temps une sortie (pas encore arrêtée).

Vous voulez nous rejoindre au Club : N° de la présidente : 02 38 39 89 66

C.O.C Foot

«Depuis de nombreux mois, club et éducateurs U11, avaient programmé la visite du centre national de formation du football de CLAIREFONTAINE. Le dimanche 26 mai 2019, 33 personnes (enfants et leurs familles) ont pu y participer.

Visite du centre accompagné d'un guide, déjeuner dans le restaurant «le mi-temps» au cœur du centre avec un repas délicieux et copieux.

Tout le monde a découvert ce domaine immense, ses façons de procéder et d'organiser chaque événement (espoirs, jeunes en études, féminines et équipe de France masculine), ses salles de conférences, sa salle de récupération, les vestiaires de l'équipe de France et tant d'autres... ainsi que la partie historique du lieu.

Nous remercions tous les parents et enfants pour leur soutien et leur participation tout au long de l'année avec nous. Cette journée restera inoubliable pour nous tous.



Nos enfants U11 ont participé également au tournage et visionnage, dans les studios de TF1, de l'émission USA - CHILI le dimanche 16 juin pour la coupe du monde féminine.

Puis place au dernier tournoi le 22-23 juin avant de clôturer la saison et préparer la suivante.

Le groupe U7 a participé à une après-midi à BAZILOU à PITHIVIERS.

LE COC Foot de CHILLEURS-AUX-BOIS en collaboration avec l'école élémentaire a organisé une journée sportive.

Beau succès pour cette journée foot qui a accueilli 140 enfants sur toute la journée. Cinq ateliers foot étaient proposés (80 enfants le matin et 60 enfants l'après-midi). Pique-nique commun le midi au stade. Beau partage avec toutes les classes confondues. La météo a même été au top

Un grand merci à tous pour votre disponibilité, entraîneurs, parents et enseignants.

Et pour conclure, un goûter offert par le COC Général à tous les enfants de l'école.



Le sport c'est aussi ces moments-là.

L'équipe senior masculine termine 2ème de son groupe et évoluera en 4ème division. L'équipe féminine termine 1ère de sa poule.

Le club recherche pour la saison à venir :

Un ou une volontaire pour les entraînements et les plateaux le samedi matin pour l'équipe U7 (le jour et les horaires d'entraînement seront déterminés par le bénévole lui-même, selon ses disponibilités).

L'équipe féminine recherche de nouvelles joueuses pour compléter l'effectif.

NOUS SERONS PRÉSENTS AU FORUM DES ASSOCIATIONS LE 7 SEPTEMBRE.

C Giroux.

C.O.C Général

Pour mieux communiquer, le COC Général a créé une page Facebook. Vous pourrez y trouver des informations sur chaque section (foot, tennis, GV, danse et basket).

Le lien se nomme COC Chilleurs aux Bois. C'est à chaque section de faire vivre cette page

Chantal NEROT

C.O.C Danse

La rentrée est là !

Nous vous proposons différents cours pour progresser et nous amuser ensemble, de la grande section aux adultes. Les cours sont dispensés les lundi et vendredi à partir de 17 h 30. Les horaires des différents cours seront proposés lors du forum des associations le 7 septembre, et potentiellement affinés en fonction des inscriptions. A cette occasion, nous vous projeterons un extrait du gala de juin dernier.

L'année se termine toujours par un spectacle mis en scène par Angélique, notre professeur dynamique. Pour plus d'informations : cocdanse.chilleurs@yahoo.fr

Les cours commenceront à partir du 16 septembre

C.O.C Gymnastique Volontaire

Nous vous proposons 3 cours différents :

Gym douce pour séniors, le mercredi matin de 9h30 à 10h30 avec un nouvel animateur, Marie-lise a pris sa retraite

Gym adultes le jeudi soir avec également un nouvel animateur, Dimitri est parti pour d'autres aventures.

Vous pouvez nous rejoindre et vous inscrire aux cours suivants :

- de 18h à 19h cours de Pilates
- de 19h à 20h Gym tonique avec échauffement, renforcement musculaire, étirements.

Pour tout renseignement supplémentaire, appeler le 06-36-69-52-89

Venez nombreux



Les cours ont lieu à la Cour Gauthier, route de Gallerand à CHILLEURS AUX BOIS

Pour découvrir, essai gratuit, inscription possible en cours d'année

Le 7 septembre, nous serons présents au Forum des Associations au Gymnase de Chilleurs où vous pourrez vous inscrire et avoir des renseignements.

Musicaddict

La musique donne une âme à nos cœurs et des ailes à la pensée.» PLATON

L'association Musicaddict donne des cours de guitare aux élèves dès 7 ans.

Possibilité d'un atelier pour création de groupe de musiciens !

Vous pourrez rencontrer le professeur CHAMI Réda et la présidente de l'association au forum des associations le samedi 7 septembre.

Pour tout renseignement : Mme LÉOPOLD Sandrine 06 63 21 73 99

Association paroissiale

L'association paroissiale de CHILLEURS-AUX-BOIS assure l'entretien et la gestion des bâtiments paroissiaux et, notamment de la salle Jeanne d'Arc. Particulièrement appréciée, cette dernière accueille des événements rythmant la vie du doyenné Centre-Beauce (journées communautaires, rassemblements ...) ainsi que de nombreux enfants et jeunes du catéchisme ou de l'aumônerie mais également du centre de loisirs ... La salle a ainsi été gracieusement mise à disposition dans le cadre du spectacle présenté, le 2 août dernier, par les enfants du centre aéré. Des activités périscolaires y ont également été

organisées. L'association paroissiale prêtera la salle à l'Hospitalité Diocésaine d'ORLEANS qui y organisera un loto le 17 novembre afin d'aider des personnes à partir en pèlerinage, à LOURDES.

Afin d'assurer la pérennité de cette salle et offrir à chacun un cadre agréable, des investissements sont régulièrement réalisés. Cette année, nous avons ainsi rénové le plafond et équipé ce dernier d'un éclairage LED. En parallèle, une participation financière est apportée aux travaux de rénovation du chauffage et de l'éclairage de l'église Saint Pierre.

Afin de contribuer au financement de ces différentes actions, l'association paroissiale organise **un loto, dimanche 20 octobre à la salle Jeanne d'Arc** (ouverture des portes à 13 H 30, début des jeux à 14 H 30). De nombreux lots seront à gagner au fil des différentes parties thématiques (vélo, montre connectée, deux billets avec transport pour assister au spectacle « Les Bodin's grandeur nature », bons d'achat, sculpture-haies, perceuse-visseuse sans fil ...) tandis qu'un espace buvette et des pâtisseries seront proposés sur place. Réservez dès maintenant votre après-midi.

Les amis de l'orgue

Sur la route des Orgues du Pithiverais - 8 ème Festival septembre octobre 2019

Regroupant 8 communes de la région, le 8ème festival des orgues en Pithiverais est en préparation.

Le concert d'ouverture débutera le samedi 28 septembre à Chilleurs, l'orgue prestigieux de Pithiviers clôturera ce Festival le dimanche 20 octobre.

Chilleurs qui à le privilège d'ouvrir ce 8ème festival recevra pour l'occasion la prestigieuse formation du Brass Band VAL de LOIRE formé d'un ensemble de cuivres de 30 musiciens.

En accord avec l'orgue c'est un concert de qualité qui s'annonce pour réjouir le public.

Le Brass Band VAL de LOIRE a obtenu le premier prix international 2019 à Amboise

• **Eglise de CHILLEURS-AUX-BOIS samedi 28 septembre à 20h30**
Florence BLATIER orgue, et le Brass Band VAL de LOIRE

• **Eglise de BELLEGARDE dimanche 29**

septembre octobre à 16h

Jean-Pierre GRIVEAU orgue, Bernard PETIT-BAGNARD trompette,
Corinne SERTILLANGES soprano

• **Eglise de PUISEAUX Samedi 5 octobre à 20h30**

Jacqueline BERNARD orgue, Nathan DEGRANGE-RONCIER cornet à bouquin

• **Eglise de AUXY dimanche 6 octobre à 16h**

Nathan DEGRANGE- RONCIER orgue, Isabelle CHENOT flûte

• **Eglise de ASCHÈRES-le-MARCHÉ Samedi 12 octobre à 20h30**

concert JEUNES TALENTS, Benoît DOMEJEAN orgue

• **Eglise de BEAUNE-LA-ROLANDE Dimanche 13 octobre à 16h**

Olivier PERRIN orgue, Fernando ESCALONA contre- ténor

• **Eglise de BOYNES samedi 19 octobre à 18h**

Gildas HARNOIS orgue, David HARNOIS avec l'association LOIRET EN COR.

• **Eglise de PITHIVIERS dimanche 20 octobre à 16h**

Damien COLCOMB orgue, et l'ORCHESTRE SYMPHONIQUE du LOIRET, direction Guy-claude CHARCELLAY

Cours d'orgue

Les cours d'orgue à tuyaux reprendront sur l'orgue de l'église

Enfants, adultes de tout âge, si vous êtes intéressés par ces cours

Renseignez-vous dès maintenant pour la rentrée prochaine.

Prenez contact avec l'association : Tel: au 02 38 39 87 80 ou au 02 38 30 18 60

Société chasse - LA VIE DE NOS CAMPAGNES

Par respect envers cette vieille dame, nous tairons son âge mais c'est certain elle n'est pas une perdrix de l'année. Depuis ma plus tendre enfance je l'ai vu exister et s'adapter aux évolutions du monde rural. La Société de Chasse communale de CHILLEURS-AUX-BOIS, puisqu'il s'agit d'elle, a connu l'époque ou chaque agriculteur, nombreux en d'autres temps chassait, l'époque ou par atavisme de père en fils, tout un chacun chassait.

Aujourd'hui presque tombée en désuétude cette activité que l'on pourrait qualifier de sport peine à trouver ses marques en ce monde moderne et à susciter des vocations.

Pourtant, de 80 chasseurs il y a quelques décennies à moins de 40 aujourd'hui, nous continuons à faire vivre cette passion qui relie l'homme à l'animal sauvage.

Nous avons vocation désormais à réintroduire des souches d'animaux emblématiques de nos plaines, c'est le cas du faisan commun depuis une dizaine d'année et de la perdrix grise plus récemment. Nous avons un rôle à jouer quant à la régulation des prédateurs, tel le renard vecteur par ailleurs de maladies transmissibles à l'homme. Nous avons l'obligation par respect du travail de nos agriculteurs de limiter les populations de sangliers. Enfin nous avons à terme pour mission de modeler l'environnement en créant de nouveaux espaces afin de protéger la petite faune.

Alors venez nous rencontrer, apprendre à nous connaître et pourquoi pas nous rejoindre.

Le bureau de la Société de Chasse de CHILLEURS-AUX-BOIS, contact au 06 12 93 00 49



PS : Nous organisons le 28 septembre 2019 une journée de nettoyage des parkings, chemins et fossés situés sur notre territoire, venez nous accompagner si vous le souhaitez, contact au 06 75 12 15 59

Le Savoir-Faire

Après les vacances ... La rentrée.

Le savoir-faire reprendra ses activités. Activités qui semblent être répétitives, mais beaucoup d'entre nous, sont devenues des « pros » du cartonnage et à l'atelier-cuisine il y a toujours à découvrir (connaissance des pois chiches, de la patate douce..).

Nous rentrerons, comme tous, le mardi 3 septembre à la Salle du Relais, 25 rue des Tirelles de 14 H à 17H voire un peu plus, car la première activité, c'est le café, non pas le café-concert, ni le café gourmand (un peu souvent), c'est le café-amitié-échange. Vous imaginez donc que le café de la rentrée durera de longues minutes.

Ce même mardi, nous établirons notre emploi du temps, tâche très ardue, difficile d'autant que nous savons toutes que nous ne le respecterons pas !

La Salle du Relais est vaste, nous recrutons toujours, vous êtes les bienvenus.

Comme vous le savez peut-être, nous sommes Familles rurales LOURY-CHILLEURS. C'est pourquoi le samedi 23 novembre à 14 H se tiendra à CHILLEURS-AUX-BOIS : l'atelier Oxygène et le thème du jour est « Préparer soi-même ses produits d'entretien ». En temps utile nous vous dirons dans quelle salle aura lieu l'atelier pour vous accueillir. Venez nombreux !

Colette HERGIBO : 02.38.32.91.63



ACAC : Les amis des roses

Des mois de mai, juin et juillet bien remplis pour les Amis des Roses de CHILLEURS-AUX-BOIS.

Tout d'abord, nous sommes allés visiter le très beau jardin de la Javelière à MONTBARROIS, près de BELLEGARDE, qui possède, entre autre, une partie consacrée aux roses botaniques puis balade dans les champs de pivoines en fleurs de la pépinière TRICOT près d'ORLEANS, un régal !

L'association était également présente, avec d'autres Chilleurois, le 7 juin à l'inauguration de la Route de la Rose.

Dimanche 23 juin de bon matin, nous nous sommes retrouvés pour une marche autour de Chamerolles afin de découvrir de jolis sentiers sur notre commune, bonne ambiance assurée. Promis, on remet ça au mois de septembre !

Nous avons également participé le 13 juillet à Bibliocyclette à la bibliothèque municipale, en présentant un stand sur les livres de roses et de jardinage.

Une petite pause estivale bien méritée et nous serons de retour en septembre pour de nouvelles activités.

Venez nous rencontrer au forum des associations.

Pour nous contacter :
amis.des.roses45170@gmail.com



Amis des Roses de Chilleurs aux Bois
@amisdesrosesdechilleursauxbois



Le Handball

arrive à Chilleurs-Aux-Bois.

Le Comité du Loiret de Handball, dans son programme de développement en milieu rural, avec la Municipalité de CHILLEURS AUX BOIS et le Club Omnisports, propose aux enfants de 6 à 10 ans, dès la rentrée de septembre 2019, de découvrir et pratiquer le HANDBALL.

A compter du 19 septembre 2019, un éducateur diplômé d'état animera la séance chaque jeudi de 17 H à 18 H au gymnase.

Le responsable sera présent au forum des associations le 7 septembre 2019.

Pour tous renseignements :

- Comité Loiret de Handball 02.38.38.17.10
Mail : cd45hand@free.fr

- Hubert-Felix RAVIER : 06.63.56.33.49
Mail : hub1322@outlook.fr

- Chantal NEROT : 06.03.44.06.44
Mail : nerot.chantal@gmail.com

La Forestière

Depuis longtemps, il n'y a pas eu de manifestations organisées par la Forestière. Nous sommes heureux de vous annoncer notre première journée pétanque de septembre.

SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2019

Pour passer un après-midi en famille et/ou entre amis, ce tournoi est ouvert à tous. Les modalités (en fonction du nombre d'équipes) seront expliquées sur place.

Une buvette, ainsi qu'une restauration, seront également proposées sur place.

Petit rappel : l'association la Forestière dispose d'une salle située 11 route de Neuville, à CHILLEURS-AUX-BOIS. Elle se loue la journée, deux jours consécutifs et/ou le week-end.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles, pour organiser d'autres manifestations (marches, soirées à thème, etc...).

Suite à l'accord de travaux, nous allons installer, dès que possible, une clôture en devanture (côté route de Neuville), pour sécuriser au mieux les locaux.

N'hésitez pas à nous contacter pour vos manifestations familiales, amicales et professionnelles.

Sur appel téléphonique auprès de Alexandre DUDEMAINE au 06 09 05 20 28, ou Gilles KALINOWSKI au 06 41 17 31 14

Nous attendons vos idées pour dynamiser cette association.

Bonne rentrée à tous

Les O p'tits Pas

Nous remercions Monsieur le Maire, Gérard LEGRAND, et la Municipalité de nous avoir prêté la salle de la Cour Gauthier pour notre rando 4 ou 2 roues, parcours mystères ainsi que le corps enseignant de nos écoles de bien avoir voulu mettre les petits mots dans les cahiers.

Nous remercions nos partenaires de CHILLEURS-AUX-BOIS, qui nous ont soutenus de différentes manières (affichages, lots, réduction.). La boîte aux lunettes (Opticienne), l'atelier du pain (Boulangerie), BDF (Fleuriste), Au fil de l'hair (Coiffeuse), le Lazio (Bar, tabac)

Nous sommes heureux du résultat de notre RANDO pour cette 2ème édition, avec un premier lot de 50€ en bon d'achat. Un parcours de 50km et des questions sympas. Nous devons remercier aussi les commerçants de NEUVILLE-AUX-BOIS : création à la tentation (mercerie), Artus interim, la maison de la presse, Thélem assurances d'avoir bien voulu être dans notre jeu des questions.

Nous avons eu 50 participants, avec des voitures modernes et anciennes, et nos amis les motards.



Après 15 années de bénévolat dans différentes associations pour animer la commune. J'annonce que je démissionne de la présidence pour raisons personnelles, en conséquence l'association O P'tits Pas cesse ses activités car la présidence n'a pas trouvé de remplaçant.



Je voudrais dire un grand merci à mon bureau qui m'a accompagnée dans cette aventure des O P'tits Pas :

Madame Jehanne FAUCONNIER

Madame Odile VERON

Madame Natacha FENNOUM

Sans qui cette aventure n'aurait pu avoir lieu.

MERCI LES FILLES

Merci aussi à tous nos adhérents qui nous ont suivis tout au long de ces trois années.

La Présidente

Madame Stéphanie LAMOURE THION

Safe

CONFERENCE - PROJECTION DIMANCHE 27 OCTOBRE 2019 à 15 H AU CHATEAU DE CHAMEROLLES

Nous vous invitons le dimanche 27 octobre 2019 à 15 H, dans la Grande Halle du Château de Chameroles, à une conférence-projection d'actualité, dans le contexte de l'entrée de Maurice GENEVOIX au Panthéon le 11 novembre 2019. Cette conférence est organisée par la Société des Amis de la Forêt d'ORLEANS (SAFO) avec le soutien du département du Loiret et de la Commune de CHILLEURS-AUX-BOIS :

« Maurice GENEVOIX - De la Loire et de la forêt au Panthéon ». Par :

- Julien LARERE-GENEVOIX, petit-fils de Maurice GENEVOIX, Avocat,
- Benoît FIDELIN, Journaliste, ancien directeur de la rédaction du Pèlerin,
- Jacques TASSIN, Ecologue, chercheur au CIRAD, co-auteur de la biographie de Maurice Genevoix à paraître en octobre chez Flammarion.



M Genevoix - F.LEGRAND

Cette conférence-projection s'attachera à témoigner de l'ancrage local de Maurice GENEVOIX, et de l'influence du Val de Loire sur son œuvre foisonnante.

Maurice Genevoix qui a grandi à CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE, s'est ensuite installé, 10 ans après l'épreuve de la Première Guerre mondiale, aux Vernelles, à SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL.

Observateur attentif, subtil et profond de la vie des champs et des forêts, son œuvre, humaniste et bienfaisante, est une ode merveilleuse à la nature, entre Sologne et Loire, dans laquelle le fleuve, la forêt et sa faune tiennent une part prépondérante.

Maurice GENEVOIX qui se définit lui-même comme « un romancier un peu sauvage, plus habitué aux solitudes campagnardes qu'aux fastes des solennités publiques » est resté, en dépit des honneurs et des charges, particulièrement attaché au pays qui l'avait vu naître.

Renseignements sur la conférence-projection : 02 38 39 84 66

Tarif adulte : 8 € - Tarif réduit : 5 €. Tarif réduit (5 €) pour les adhérents SAFO à jour de leur cotisation (possibilité d'adhérer à la SAFO sur place). Le droit d'entrée à la conférence-projection donne accès à la visite du Château et des jardins. A 14 H, visite du château par Brigitte VON PLATEN (réservée aux adhérents SAFO).

Salle de conférence sonorisée avec micro.

Forum des associations

samedi 7 septembre
de 10 H à 18H
au stade Jean TRESSY.

Vous pourrez y retrouver toutes les sections sportives ainsi que les associations culturelles.

Venez en famille, entre amis, partager un diner champêtre. Un plateau repas sera préparé par le Lancelot. Nous vous attendons dès 19 H au stade Jean TRESSY. Réservation et paiement obligatoire avant le 30 Août 2019. 13 € par personne et 10 € pour les enfants (- de 12ans). Attention places limitées.

Le coupon réponse est disponible sur le site www.facebook.com/COCChilleurs, en Mairie ou chez La Boîte aux Lunettes Place de Romand. Merci de déposer votre coupon avec le règlement en Mairie ou chez Mme NEROT (Boite aux lettres) 20 rue de la Boulangère à CHILLEURS-AUX-BOIS.

NOUVEAUTE
Repas champêtre
organisé par le
COC général.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter Chantal au 06 03 44 06 44.

CHILLEURS-AUX-BOIS

Dimanche 20 octobre
à 14h30 à la Salle Jeanne d'Arc,
route de Neuville



organisé par l'association paroissiale
Ouverture des portes à 13h30

NOMBREUX LOTS A GAGNER

Parties spécifiques jeunes
et enfants
Buvette et pâtisseries sur place

Document par mail

**Samedi 14
Septembre**

**CONCOURS DE
PETANQUE**

Inscriptions à partir de 13H00
Début du concours à 14H00

5 € par personne
Les inscriptions seront
Remises en jeu

Restauration et buvette sur place

Renseignements : Gilles ou Alex
06-41-17-31-14 ou 06-09-05-20-28



À La Rouche
Terrain de pétanque

La Forestière **Chilleurs-Aux-Bois**